



75008, Paris, France

<https://www.cabassocies.com/fr/reaction-19/>

reaction19fr@gmail.com

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Monsieur Christophe CASTANER
Place Beauvau
.75800 PARIS CEDEX 08

Paris, le 10 juin 2020

Par lettre recommandée n° 1A 183 789 8389 4

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de la République,

Je me permets de vous adresser le présent courrier, en ma qualité de Président de l'Association REACTION 19 et de ses adhérents, dans le cadre de l'objet de notre Association.

Aux termes de l'article 3 du Décret du 31 mai 2020 tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes, est interdit sur l'ensemble du territoire de la République.

L'état d'urgence sanitaire que vous avez décrété depuis le 16 mai dernier est utilisé de façon purement arbitraire en fonction du nombre, des moyens et des motifs de celles et ceux qui entendent organiser des rassemblements sur le territoire de la République, voir par exemple les rassemblements au nom des personnes victimes des violences policières !



75008, Paris, France

<https://www.cabassocies.com/fr/reaction-19/>

reaction19fr@gmail.com

Sous le paravent de l'état d'urgence sanitaire vous avez anéanti, limité, réduit les grandes libertés qui font de la France le phare de l'humanité.

Aujourd'hui la limitation de la liberté d'expression, de la liberté d'opinion, qui se concrétisent par le droit de se réunir et de manifester, n'a plus raison d'être, compte tenu du fait que nous ne sommes plus dans un état d'urgence sanitaire.

Les rassemblements se font tous les jours sur les trottoirs de la République, notamment dans les églises, dans les mosquées, dans les synagogues et dans tous les autres lieux de culte, ainsi que sur les terrasses, les cafés et les restaurants...

Ainsi, au nom de l'Association REACTION 19, que je préside, et de l'ensemble de ses adhérents, et de tous les sympathisants qui se chiffrent aujourd'hui à des milliers de personnes, je vous demande de **mettre fin immédiatement à cette interdiction de rassemblement, telle que visée par l'article 3 du Décret du 31 mai 2020.**

A toutes fins utiles, vous trouvez ci-joint la copie de la requête que nous entendons déposer si le retrait ou la modification des dispositions précitées ne devait pas intervenir dans un délai de **96 heures, de la réception de la présente.**

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes salutations distinguées.

ASSOCIATION REACTION 19

Carlo Alberto BRUSA
Président de l'Association



Pièce jointe : annoncée

Copie à : Monsieur le Président de la République
Monsieur le Premier Ministre

REACTION
19

75008, Paris, France

<https://www.cabassocies.com/fr/reaction-19/>

reaction19fr@gmail.com